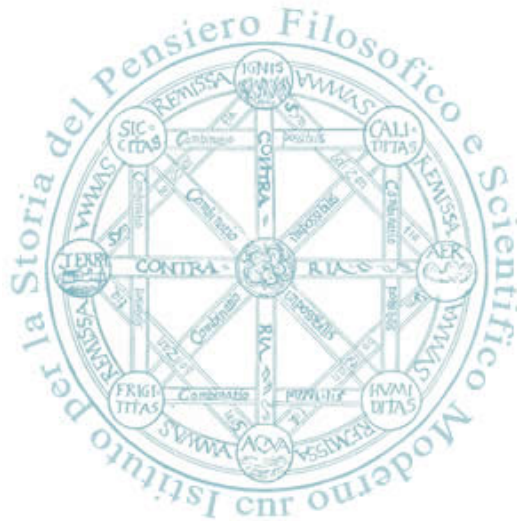


Olivier Remaud

**La crise du déterminisme.
Réflexions sur l'histoire, la sociologie et la
philosophie des sciences en France au début du
XX^e siècle***



Citare come: Olivier Remaud, *La crise du déterminisme. Réflexions sur l'histoire, la sociologie et la philosophie des sciences en France au début du XX^e siècle*, in «Laboratorio dell'ISPF» (www.ispf.cnr.it/ispf-lab), III, 2006, 1, ISSN 1824-9817, pp.1-19. Il testo è protetto da copyright.

* Ce texte reprend une communication faite dans le Workshop *Kontingenz und Moderne*, organisé au *Max-Weber-Kolleg für kultur- und sozialwissenschaftliche Studien* (Erfurt, 19-20 mars 2004) avec le soutien de la *Volkswagen-Stiftung*, en collaboration avec le Centre de recherches interdisciplinaires sur l'Allemagne de l'École des hautes études en sciences sociales et l'*Istituto universitario europeo* de Florence.

Introduction

À l'aube du XX^e siècle, le débat français sur le déterminisme confronte trois types de paradigmes épistémologiques. Le nouvel outillage conceptuel d'une sociologie émergente, le projet d'une science synthétique de l'histoire et la conviction que les phénomènes physiques sont irréductibles à l'ordre mécaniciste reprennent et modifient, chacun à leur manière, les cadres de l'héritage positiviste. Les principaux représentants de ces trois champs disciplinaires prennent conscience du rôle à la fois social, culturel et épistémologique que joue l'argument de la contingence. Ils en mesurent l'importance à travers une série de controverses centrées sur *la notion de cause*¹. Mais avant la découverte de la relativité et les développements ultérieurs de la mécanique quantique, qui rassemble durant les années vingt les éléments d'une véritable épistémologie de l'incertitude, un fait contingent n'apparaît jamais tout à fait aléatoire. Il est susceptible en revanche de ne pas être unilatéralement déterminé, de ne pas répéter à chaque fois les mêmes effets et, surtout, de se montrer différent de sa cause. À proprement parler, la crise du modèle déterministe, au moins dans ses premiers moments, n'invalide pas tout de suite l'approche causale. Ce faisant, elle n'entraîne pas non plus la disparition immédiate de *l'attitude déterministe*. Elle exige bien plutôt que l'on réexamine d'abord la nature variable du lien qui s'établit entre la cause et l'effet. À moins de récuser l'idée de loi et de ne pas vouloir identifier les attributs communs à une classe de phénomènes, chacun reste à peu près convaincu que toute démarche scientifique implique un déterminisme minimal, ou « relatif » selon l'expression d'Abel Rey. Dans *La Science et l'hypothèse* (1902), Henri Poincaré confronte ainsi, avec une inquiétude non dissimulée, l'idéal classique d'une unité de la nature au constat d'une complexité indéterminée des phénomènes qui risque d'empêcher le savant de les classer ou qui peut même réduire, à terme, la science au simple « enregistrement d'innombrables recettes »².

Comment dès lors fixer *les limites de la synthèse causale* ? L'élaboration d'une science sociale demande-t-elle par exemple de subsumer *tous* les événements sous des lois ? L'identification d'une cause prochaine suffit-elle par ailleurs à expliquer un fait historique ? Les débats

¹ Selon F. Simiand, cette notion divise « historiens historisants » et « partisans d'une science sociale positive », « Sur la notion de cause en matière historique et sociologique », [1903], in M. Cedronio (éd.), *F. Simiand, Méthode historique et sciences sociales*, Paris, éd. archives contemporaines, 1988, p. 174.

² H. Poincaré, *La Science et l'hypothèse*, Paris, Flammarion, [1902], 1968, p. 183. Pour comparaison, l'article de W. Heisenberg sur les relations d'indétermination date de 1927 (« Über den anschaulichen Inhalt der quantentheoretischen Kinematik und Mechanik », *Zeitschrift für Physik*, 43, p. 172-198).

autour de la notion de cause font apparaître, d'une discipline à l'autre, les usages variés du *principe moderne de contingence*. Il s'agit avant tout de réfuter les conceptions de la causalité qui sont véhiculées d'un côté par la tradition philosophique de l'*a priori*, et de l'autre par une pratique de l'histoire qui oppose l'analyse des cas singuliers à la recherche des règles générales.

Ni le hasard ni la nécessité

Les travaux de Charles Renouvier et d'Émile Boutroux sont les premiers à critiquer les thèses idéalistes qui reconnaissent et défendent la pertinence de la catégorie de l'*a priori* dans le cadre d'une doctrine de la nécessité. Le raisonnement de Renouvier s'avère relativement simple. Il s'efforce de démontrer que la philosophie de la nécessité, qui affirme un déterminisme absolu, est incohérente car elle n'interroge pas ses propres fondements. Si l'on estime que toutes les croyances d'un individu sont déterminées, le degré de vérité de cette opinion demeurera toujours difficile à évaluer. Celle-ci ne contient pas en effet analytiquement les raisons pour lesquelles un individu postule le déterminisme tandis qu'un autre individu ne le postule pas. La diversité des opinions suffit à mettre en doute la légitimité d'un déterminisme radical qui inscrit les actes humains dans un système logique sans vérifier s'il n'est pas lui-même, en tant que croyance, le résultat d'un choix arbitraire. Selon Renouvier, la seule croyance non contradictoire est celle qui déclare et assume le libre-arbitre. Elle consiste à croire que nous croyons librement. Tout en avouant qu'il ne peut la certifier, Renouvier soutient, dans le deuxième essai de ses *Essais de critique générale* (1859), que l'intérêt majeur de cette hypothèse provient du fait qu'elle conditionne l'action et qu'elle ne se démontre *a posteriori* qu'à travers elle. La certitude n'est pas une catégorie abstraite de la pensée. Elle est plutôt l'attribut dynamique d'un sujet autonome, le fruit d'une série de procès d'activités ou de situations qui engagent simultanément plusieurs personnes. C'est pourquoi « à proprement parler, il n'y a pas de certitude ; il y a seulement des hommes certains »³. Dans l'ouvrage intitulé *De la contingence des lois de la nature* (1874), Boutroux approfondit cette critique du nécessitarisme. Il l'applique pour sa part aux deux problèmes liés de la constitution du monde naturel et de l'objectivité de la connaissance. Son but est de démontrer que les rapports logiques objectifs ne sont pas déterminables *a priori* et qu'ils dérivent des choses, au lieu de les précéder, au point qu'ils pourraient même se modifier si les choses devaient varier. L'argument de la *varietas rerum* révèle la nature contingente et profondément évolutive des lois causales qui épousent le

³ Ch. Renouvier, *Essais de critique générale. Deuxième essai. Traité de psychologie rationnelle d'après les principes du criticisme*, Paris, Ladrance, 1859, p. 390.

« torrent des faits »⁴. Du reste, ces lois n'apparaissent nécessaires que « vues du dehors », pour les besoins de la démarche scientifique.

Ce courant de la pensée française ne propose aucune conception statistique de la notion de causalité. Ni Renouvier ni Boutroux ne souhaitent prévoir l'imprévisible à partir d'une courbe de probabilités. L'un comme l'autre s'efforcent en revanche de concilier un déterminisme modéré, qui éloigne soigneusement la tentation de l'*a priori*, avec le caractère contingent de la liberté individuelle. Dans le sillage de ces travaux, la philosophie des sciences privilégie explicitement la recherche du déterminable (ou de l'indéterminable) sur celle du déterminé (ou de l'indéterminé). Elle identifie le jeu des possibles et les réseaux de discontinuités au détriment de la seule logique du nécessaire. Dans son *Essai sur la connaissance approchée* (1928), Gaston Bachelard propose ainsi une « micro-épistémologie de la contingence ». Au sein d'un monde qu'il estime unifié mais dénué de rigueur, il réserve un rôle à l'action contingente qu'il définit sans conséquence et sans portée⁵. Il entérine de cette manière l'abandon progressif de la vieille antithèse entre la liberté et la nécessité au profit d'une dialectique positive entre le déterminisme et la contingence. Cette dialectique marque déjà les écrits sur l'histoire des sciences de Gaston Milhaud, d'Édouard Le Roy ou de Léon Brunschvicg. Elle oriente encore les discussions animées sur la loi de causalité entre Werner Heisenberg, Carl Friedrich von Weizsäcker et Grete Hermann dans le contexte de ce que l'on appelle alors la « crise des fondements »⁶.

Mais les œuvres de Renouvier et de Boutroux ont aussi une autre postérité, singulièrement plus contrastée. D'une part, elles inspirent directement le mouvement du pragmatisme américain. William James se déclare bouleversé par la lecture des *Essais de critique générale* dont l'effet thérapeutique lui permet de s'extraire d'une longue et pénible dépression. Dans son *Journal* daté du 30 avril 1870, il revendique à l'image du philosophe français le plein exercice de sa volonté libre (« *My first act of free will shall be to believe in free will* »)⁷. De l'aveu même de James, Renouvier lui apprend que la philosophie n'est pas un chemin vers la certitude et que les croyances ne deviennent vraies qu'*a posteriori*, dans le champ de l'action, ce qui suppose qu'elles ne sont que très rarement les suites d'un raisonnement logique. James en déduit une conception de

⁴ « Les lois sont le lit où passe le torrent des faits : ils l'ont creusé, bien qu'ils le suivent », É. Boutroux, *De la contingence des lois de la nature*, Paris, German Baillière, [1874], 1895², p. 39.

⁵ G. Bachelard, *Essai sur la connaissance approchée*, Paris, Vrin, 1928, p. 287.

⁶ Voir G. Polizzi, *Forme di sapere e ipotesi di traduzione. Materiali per una storia dell'epistemologia francese*, Milano, Franco Angeli, 1984, p. 165-172 ; W. Heisenberg, *La Partie et le tout. Le monde de la physique atomique (Souvenirs, 1920-1965)*, Paris, Flammarion, trad. P. Kessler, [1969], 1990, p. 163-173.

⁷ W. James, ms de la Houghton Library [bMS Am 1092.9 (4550)] cité par L. Menand, *The Metaphysical club*, New York, Farrar, Straus and Giroux, 2001, p. 219.

l'individu essentiellement créateur et capable d'agir sur son destin. De son côté, Charles S. Peirce radicalise le principe de contingence et avance l'hypothèse selon laquelle la loi de causalité elle-même est dépourvue de cause. Résultat d'une série de phénomènes irréguliers et non prévisibles, la loi perd du même coup son antique statut de principe explicatif primordial et s'inscrit au deuxième rang dans la suite des éléments qui constituent l'univers. Peirce s'intéresse aux divers procédés qui transforment le hasard, c'est-à-dire le premier élément, d'abord en une loi puis en une série d'habitudes. Il décrit un monde d'indétermination dans lequel les lois émergent selon un processus évolutif entièrement contingent⁸.

La philosophie française de la contingence a d'autre part contribué à l'essor de la sociologie. Les analyses de Renouvier et de Boutroux procurent à Émile Durkheim, qui fut l'élève du second, un ensemble de règles épistémologiques. Elles lui enseignent par exemple que chaque science est en quelque sorte *sui generis*, qu'elle explique le monde à partir de ses propres principes et que le tout prime sur les parties. Dans le cadre de la controverse qui suit entre les historiens et les sociologues français sur la contingence, la réflexion ne se développe cependant pas au même rythme, ni selon les mêmes critères que dans la philosophie des sciences de Bachelard ou le pragmatisme de Peirce. Elle ne suggère aucune revalorisation du hasard et ne théorise pas l'indéterminisme. Elle tente simplement de combiner la recherche des lois générales avec le respect de la particularité multiple. Mais tandis qu'ils partagent globalement le souci de construire une science dans cet esprit unitaire, historiens et sociologues divergent sur les fonctions qu'il convient d'attribuer respectivement aux deux notions de cause et de loi. Ils ne s'accordent pas non plus sur le statut qu'il faut donner aux individus au sein d'une morphologie sociale. Dans ce contexte particulier, *la distinction entre le tout et la partie* acquiert une valeur autant heuristique que polémique. Elle gouverne en filigrane le débat autour du déterminisme et redistribue la plupart des arguments qui sont échangés. Elle agit comme un instrument de méthode qui fixe les limites au-delà desquelles la contingence se trouve convertie en degré subalterne de réalité.

De l'événement à l'institution

Dans son ouvrage sur la contingence des lois naturelles, Émile Boutroux tente de répondre à une interrogation d'ordre fondamental : quel est le sens du lien entre la cause et l'effet si le principe de causalité n'est plus déterminable *a priori* et ne manifeste plus, comme dans l'ancienne tradition philosophique, l'être des choses ? La dispute entre les « historiens historisants » et les « partisans d'une science sociale positive » (F. Simiand)

⁸ « [...] three elements are active in the world, first, chance; second, law, and third, habit-taking », Ch.S. Peirce, « A Guess at the Riddle » [1887-1888], in *The Essential Peirce : Selected Philosophical Writings*, ed. N. Houser, C. Kloesel & the Peirce Ed. Project, Bloomington, Indiana UP, 1992-1998, vol. I, p. 276.

traduit un besoin identique de redéfinir la causalité. Mais la controverse porte cette fois-ci sur *la catégorie d'événement historique*. Tout se passe alors comme si la critique de la fascination pour l'événement en histoire qui acquiert une valeur trop déterminante correspondait, selon un rapport de proportionnalité inversée, à la réfutation de *l'a priori* en philosophie des sciences. Dans les deux cas, on aboutit à une fausse compréhension de la signification causale dans la mesure où l'on présuppose un rapport d'antécédence et de condition qui abolit la contingence⁹.

Pris en lui-même, l'événement apparaît d'abord à Paul Lacombe comme un équivalent fonctionnel du document. L'historien de métier érudit l'accueille à la manière d'un naturaliste qui collectionne les éléments empiriques, sans sélectionner, ni généraliser. Mais s'il veut faire acte de science et dépasser le niveau de l'érudition, il doit enchaîner les causes et établir les relations de similitude qui gouvernent les événements. Aussi faut-il définir au préalable les notions que l'historien utilise, parmi lesquelles celles d'« événement » et « d'institution ». L'événement désigne donc un « acte vu comme unique » tandis que l'institution représente de son côté le « même acte vu dans sa similarité avec d'autres »¹⁰. Lacombe observe à ce propos que le cours de l'histoire mélange constamment le plan des institutions, les pratiques collectives et les codes sociaux, avec le plan des événements. Mais si elle affirme clairement la réciprocité d'influence entre ces deux niveaux, l'histoire scientifique a pour objet principal les institutions. Elle prend en compte les événements dans l'exacte mesure où ceux-ci en révèlent la structure. Elle ne considère le fait que du côté où il ne se montre pas totalement unique. La raison en est simple : plus nombreux sont les individus qui accomplissent un grand nombre d'actes et plus ces derniers s'inscrivent dans un réseau de causalités sociales au sens scientifique du terme. La loi du nombre n'empêche jamais l'innovation individuelle d'agir au cœur de la dynamique historique. Mais Lacombe estime que les conséquences de l'innovation ne se produisent véritablement que si elles sont transformées en institution. Comme par ailleurs « les conséquences sont ce qu'il y a en histoire *de plus déterminé* », l'innovation est finalement la même chose que l'événement mais « vue sous un autre angle », celui de sa forme sociale¹¹. Dans l'histoire-science de Lacombe, la contingence n'est pas résorbée par sa mise en série. Elle se trouve seulement rendue intelligible.

⁹ L'expression de « science sociale positive », sous la plume de F. Simiand, indique que la stigmatisation de l'historien « positiviste » doit être relativisée. À l'époque, le terme de « positivisme » est nettement surinvesti par la controverse entre les disciplines, chacun revendiquant une méthode « positive ». Sur ce point, voir J. Revel, « Histoire et sciences sociales : lectures d'un débat français autour de 1900 », in *Wissenschaft als kulturelle Praxis 1750-1900*, H.E. Bödeker, P.H. Reill und J. Schlumbohm (hg.), Göttingen, Vandenhoeck & Ruprecht, 1999, p. 377-399 (p. 388-389).

¹⁰ P. Lacombe, *De l'histoire considérée comme science*, Paris, Hachette, 1894, p. 9.

¹¹ *Ibid.*, p. 263-264 (les italiques sont de l'auteur).

Cet éloge de la similarité des actions remplit l'exacte fonction d'une généralité certifiant la démarche scientifique. Il est à l'origine de la polémique, publiée dans les pages de la *Revue de synthèse historique*, entre Paul Lacombe et Alexandru Dimitrie Xénopol. Contre le premier, le second oppose les « faits successifs » aux « faits de répétition » qui ne sont pas toujours historiques car ils ne se modifient pas dans la durée. Il lui semble incontestable que les faits sociaux se montrent sous deux aspects à l'observateur : d'une part, « le côté coexistant, par lequel se touchent tous les faits similaires d'une époque et d'une région quelconque, côté qui présente de l'importance par les éléments de ressemblance » et d'autre part, « le côté successif par lequel les faits d'une époque se touchent avec les faits d'une autre époque et qui ne saurait présenter de l'importance que par les éléments différentiels ». Or, Lacombe confond ces deux aspects en un seul. Il limite l'histoire à l'étude des faits coexistants d'une époque en insistant sur les éléments similaires. Pour Xénopol, il ne suffit pas d'agencer les critères d'une méthode et de s'attacher aux ressemblances pour démontrer que l'on fait de l'histoire scientifique (la véritable science des faits de répétition étant de toute façon la science naturelle). En revanche, la considération des faits de succession contraint l'historien à analyser en même temps les dissemblances dont l'enchaînement constitue à proprement parler le temps des sociétés. La distinction entre le coexistant et le successif s'avère par conséquent primordiale¹². Karl Lamprecht ne l'observe pas non plus lorsqu'il applique aux sciences des faits de succession les principes des faits de répétition. Il ne saisit pas la nécessité, pour une histoire événementielle, de conserver *l'orientation temporelle linéaire de la causalité*¹³.

Partisan d'une définition plus sociologique de l'histoire, Paul Lacombe n'admet évidemment pas l'idée selon laquelle l'historien ne rechercherait pas la généralité des lois et se préoccuperait uniquement d'établir la succession des faits qui s'enchaînent sur la ligne du temps. Dans un article où il répond aux objections de son collègue, il rejette définitivement cette conception du côté de l'histoire diplomatique¹⁴. Il préfère défendre une vision distributive de la causalité historique qui introduit le principe de contingence dans la discussion : « [...] plus on a de causes en concours dans un effet, ou plus il y a de conditions imposées à

¹² A.D. Xénopol, *Les principes fondamentaux de l'histoire*, Paris, E. Leroux, 1899, p. 128.

¹³ A.D. Xénopol, « Les faits de répétition et les faits de succession », *Revue de synthèse historique [RSH]*, 2 (1900), p. 121-136. Sur la réception de K. Lamprecht, voir L. Raphael, « Historikerkontroversen im Spannungsfeld zwischen Berufshabitus, Fächerkonkurrenz und sozialen Deutungsmustern. Lamprecht-Streit und französischer Methodenstreit der Jahrhundertwende in vergleichender Perspektive », *Historische Zeitschrift*, 251 (1990), p. 325-363 ; A. Escudier, « Épistémologies croisées ? L'impossible lecture des théoriciens allemands de l'histoire en France autour de 1900 », in *De la comparaison à l'histoire croisée*, sous la dir. de M. Werner et B. Zimmermann, Paris, Seuil, 2004, p. 139-177.

¹⁴ P. Lacombe, « La science de l'histoire d'après M. Xénopol », *RSH*, 1 (1900), p. 28-51.

l'arrivée de l'effet, et plus l'effet devient contingent. Aux conditions positives, dont la présence est requise, il faut toujours joindre les conditions négatives, ou plutôt la condition négative que des causes contrariantes ne viendront pas à la traverse. Toute cause est placée dans le monde au milieu d'autres causes rivales qui apportent chacune leurs effets en tendance. On peut se représenter ces causes comme des projectiles lancés de tous les points de l'horizon dans un même milieu, avec chance de rencontre et d'annulation réciproque. La contingence d'un effet donné apparaît donc comme proportionnelle encore à la quantité de causes en situation de traverser le camp commun »¹⁵. La description de la rivalité des causes et de leur projection presque hasardeuse dans un milieu rappelle celle du *clinamen* épicurien, ce principe qui organise également chez Lucrèce les trajectoires chaotiques des atomes dans l'espace. L'essentiel consiste ici à faire dépendre la contingence de l'effet qui est produit par une collection de causes actives concurrentes. Car il apparaît alors qu'une cause n'est jamais unique, qu'elle peut être pondérée, voire annulée, par une causalité adverse et que tout effet est par nature variable. Deux conséquences s'ensuivent immédiatement sur le plan de la méthode. D'une part, l'historien interprète désormais les phénomènes à partir d'une perspective finie qui le conduit à arrêter momentanément le défilement plus ou moins chaotique des choses. Il cesse par là-même de rêver à une causalité complète pour mieux concentrer son attention sur des segments de sens situés. D'autre part, il peut utiliser le principe de contingence afin d'évaluer comparativement le degré de certitude que l'histoire institutionnelle comporte. Le jeu permanent entre les régimes de causalités plurielles et interactives renforce l'institution qui se définit d'autant plus, dans ces conditions, comme « un événement qui a réussi »¹⁶. Cette compréhension sociologique de l'événement historique, qui réhabilite volontairement le principe de contingence, conduit d'une manière significative Lacombe à récuser, dans un article de 1901, l'usage abusif que fait Xénopol des notions abstraites et artificielles de « race » et de « caractère des peuples ». Elle l'incite notamment à penser que de tels concepts ne sont que des juxtapositions d'individus auxquelles on attribue indûment le statut de « grands individus ». Aucune race ne correspond à une réalité et il existe certainement plus de différences entre les individus d'un seul peuple qu'entre les peuples eux-mêmes¹⁷.

Individu et totalité

La controverse entre Paul Lacombe et Alexandru Xénopol mobilise deux qualifications contradictoires de l'événement. Tandis que l'un inscrit l'événement dans un ensemble de régularités sociologiques ordonnant la contingence, l'autre l'interprète selon un ordre de succession pure. Charles

¹⁵ P. Lacombe, *De l'histoire considérée comme science*, Paris, Hachette, 1894, p. 252.

¹⁶ *Ibid.*, p. 10.

¹⁷ P. Lacombe, « Milieu et race », *RSH*, 4, (1901), p. 34-55.

Seignobos revendique cette seconde caractérisation dans des termes qui le conduisent à préciser les enjeux du débat. Lorsqu'il affirme que les événements ne sont pas historiques en vertu de leur nature mais d'après leur position dans la méthode, c'est en effet pour assimiler l'histoire à un « procédé de connaissance » qui requiert un genre tout à fait spécifique de causalité¹⁸. Dans la mesure où le fait historique n'est plus observable directement, à la différence du fait social qui se réalise dans le présent, l'historien entend la notion de cause en son sens « vulgaire ». La cause est bien « celle qui précède immédiatement ; c'est la dernière dans le temps, celle que la recherche de proche en proche atteint la première »¹⁹. Chaque échelon du temps exigeant par ailleurs un document, ou une trace de l'absence, l'historien limite son intérêt aux causes prochaines des faits qui sont aptes à lui procurer ce type de signes. C'est pourquoi il ne parle pas la même langue que le philosophe (et le sociologue). Pour l'un, la cause est « ce qu'il a étudié de plus près, le phénomène le plus bas dans l'échelle, celui qui s'est produit juste avant l'effet ». Pour l'autre, « c'est plutôt le premier phénomène, le phénomène le plus haut, parmi tous ceux qui ont abouti à l'événement »²⁰. Du point de vue de l'historien, la cause d'un événement dépend uniquement de sa place dans la réalité, le temps et le lieu qui sont considérés par l'observateur. L'apologie de l'histoire comme science documentaire implique un certain déterminisme de l'événement. Elle accorde le plein statut de cause au phénomène qui est chronologiquement premier. Même s'il refuse de céder au besoin de généralités, pour ne pas quitter le terrain de la pédagogie scientifique, et d'exprimer une connaissance empirique dans des termes qui ne le seraient pas eux-mêmes, Seignobos se dit alors volontiers déterministe par tempérament²¹.

Dans ce cadre, il défend avec fermeté l'usage de la psychologie rationnelle. Il lui paraît en effet impossible de dissocier les actes humains qui constituent la matière de la science sociale de leur rapport avec les phénomènes conscients du cerveau. C'est la raison pour laquelle il choisit de développer une « interprétation cérébrale (c'est-à-dire psychologique) des faits sociaux » et de réfuter la lecture externaliste d'Auguste Comte qui n'a pas saisi combien les faits extérieurs sont les « produits des états intérieurs ». Vouloir étudier ces faits sans élucider les motifs des états

¹⁸ Ch. Seignobos, *La méthode historique appliquée aux sciences sociales*, Paris, F. Alcan, 1901, p. 3.

¹⁹ Ch. Seignobos, « Les conditions pratiques de la recherche des causes dans le travail historique », *Bulletin de la société française de Philosophie*, 7 (1907), p. 265-266.

²⁰ *Ibid.*, p. 271.

²¹ *Ibid.*, p. 272. Voir aussi Ch.V. Langlois et Ch. Seignobos, *Introduction aux études historiques*, Paris, Kimé, [1898], 1992, p. 269. Sur l'utilité pédagogique de l'événement, voir M. Mastrogregori, *Il Genio dello storico. Le considerazioni sulla storia di Marc Bloch e Lucien Febvre e la tradizione metodologica francese*, Napoli, Edizioni Scientifiche Italiane, 1987, p. 35-37.

psychologiques qui les conditionnent reviendrait à « vouloir comprendre les mouvements d'un orchestre sans savoir la musique qu'il joue »²². La bonne méthode historique est à l'inverse une « méthode d'interprétation psychologique par analogie ». Le critique se représente les états psychologiques de l'auteur du document qu'il étudie par ressemblance avec ses propres états intérieurs²³.

La valorisation de la psychologie des motivations aboutit à minorer l'argument de l'inconscient et à le dissoudre dans les marges de l'inexplicable. En s'attachant aux documents et aux « croyances sincères » des auteurs, la méthode historique est censée atteindre les mécanismes conscients de l'esprit qui produit un document à partir de l'observation préalable d'un fait. Constituée par « l'étude des conceptions pratiques qui ont été réalisées », elle a d'autant plus de chances d'élargir ses compétences que le mouvement de la civilisation évolue, selon Seignobos, « vers un état où tous les actes humains seraient calculés, volontaires et conscients »²⁴. La remarque sur le lien intime entre le degré de civilisation et le niveau des actions conscientes vise directement Émile Durkheim. Dans cette conférence à la *Société française de Philosophie*, Seignobos ne réduit pas la part d'inconnu qui persiste dans la recherche des causes mais il refuse surtout d'expliquer l'action de l'inconscient par une causalité *sui generis*. Il récuse toute activité occulte du milieu sur les individus, toute pression exercée par un corps social (tradition ou organisation collective) qui opèrerait dans le sens de l'utilité et non dans celui d'une volonté transparente à elle-même. Dans un but clairement polémique, il s'adresse donc aux « philosophes contemporains », en l'occurrence les sociologues, et compare leur découverte du « fait social » à une espèce nouvelle du *Volkgeist*, à une *Sozialpsyche* distincte des individus. À ses yeux, la tâche de l'historien n'est pas d'identifier une forme sociale qui englobe l'individu. Elle consiste plutôt à distinguer dans un premier temps trois genres de faits : les « faits uniques accidentels » (les batailles, les changements de régime), les « actions répétées » (les habitudes, les actions communes à un groupe - institutions, coutumes, phénomènes juridiques en général) et les « faits matériels » (les conditions d'existence, les faits étudiés par la démographie ou la géographie). Au lieu d'établir des lois, comme dans les sciences constituées, l'historien fait confiance au « procédé du sens commun ». Il s'en remet à l'évidence pour isoler, dans un second temps, les causes qui correspondent aux faits mentionnés : les « causes intérieures » (les motifs), les « causes matérielles » (le climat, le milieu de vie) et les « causes mixtes » où se mélangent à la fois les motifs conscients et les influences

²² Ch. Seignobos, *La méthode historique appliquée aux sciences sociales*, Paris, F. Alcan, 1901, p. 109.

²³ *Ibid.*, p. 25.

²⁴ Ch. Seignobos, « L'inconnu et l'inconscient en histoire », *Bulletin de la Société française de Philosophie*, 8 (1908) [qui inclut les débats des séances de la SFP], p. 218.

matérielles. Cette élucidation du rapport entre les faits et les causes sert les visées de la méthode documentaire. Il s'agit de faire comprendre que « les phénomènes sont d'autant plus intelligibles et connaissables que la part des idées et des causes conscientes y est plus grande »²⁵. L'historien n'éclaire donc vraiment les mécanismes de la causalité que dès le moment où il recourt à des témoignages et à des documents écrits. À la différence de l'archéologue, il ne s'intéresse guère aux fossiles muets.

Auditeur particulièrement attentif lors de cette séance, Émile Durkheim prend la parole à la suite de la communication de Charles Seignobos. Il dissocie d'abord les deux notions d'inconscient et de conscience collective. Convaincu que les causes conscientes ne sont pas les seules à être envisageables, il s'efforce de neutraliser un argument qu'il juge fallacieux. Si les causes véritables sont les causes que les hommes eux-mêmes attribuent aux événements et aux actions dont ils sont les agents, on réintroduit en effet insensiblement l'introspection dans le territoire de l'histoire. Or, c'est une illusion de penser que l'introspection permet d'atteindre les causes profondes d'un phénomène. L'introspection ne saisit au mieux que des faits mais jamais des causes. Dans la mesure où la relation causale est par nature inconsciente, on ne peut que la deviner *a posteriori*. Il est par ailleurs assez naïf de supposer que les acteurs, qui se confondent avec leurs actes, sont capables par eux-mêmes de rendre compte de ces causes et de fournir, de surcroît, des témoignages non douteux²⁶. Durkheim invite son interlocuteur à montrer plus d'esprit critique et à rechercher les causes ainsi que les lois non « du dedans » mais « du dehors ». Il réfute l'identification entre l'inconscient et l'inconnu, tout comme celle entre le conscient et le connu, et reproche à Seignobos d'ignorer le travail du positivisme d'Auguste Comte sur la notion de cause. Toute mise en évidence d'une cause étant simultanément une mise en évidence d'une loi, il lui reproche aussi de ne pas utiliser la méthode comparée qui établit des faits sociaux connexes entre les peuples et de ne pas adopter le point de vue objectif des séries. Mais Seignobos répond que les différences entre les peuples n'autorisent pas à connaître les causes de leurs éventuelles ressemblances. La comparaison se réduit automatiquement à une mise en analogie. L'historien ne dispose par ailleurs d'aucun procédé pour construire avec précision les catégories qui lui permettrait de comparer à bon escient. Ne sachant pas exactement ce qui peut se comparer, Seignobos propose plutôt de restreindre l'usage de cette méthode au domaine des sciences naturelles. Comme pour clore la dispute, Durkheim suggère alors de distinguer deux plans d'analyse : les « événements historiques », qui sont caractérisés par le désordre, et les « fonctions sociales permanentes », qui sont marquées par l'organisation et le type. Puis il termine son intervention

²⁵ *Ibid.*, p. 222-225.

²⁶ *Ibid.*, p. 230.

en rappelant que « le grand problème de la Sociologie, c'est celui de la conscience collective »²⁷. À l'évidence, aucun compromis ne vient régler le différend. Au point qu'André Lalande résume le désaccord en infléchissant le sens de la distinction, qui est à l'origine des sciences historiques allemandes, entre l'explication (*erklären*) et la compréhension (*verstehen*). Le débat entre Seignobos et Durkheim montre qu'il y aurait au moins deux manières d'entendre le mot « comprendre » : tandis que l'historien se représente les choses d'après une motivation psychologique dont il a le modèle en lui, le sociologue les considère pour sa part comme des cas particuliers qu'il ramène toujours à une loi²⁸.

L'observation par laquelle Durkheim conclut sa prise de parole fait apparaître la vraie ligne de partage qui oppose, cette fois-ci, deux conceptions adverses de la causalité : d'une part, une épistémologie empirique qui revendique *les droits de la cause prochaine*, celle qui établit un rapport de détermination entre un antécédent immédiat et un phénomène conséquent, et d'autre part, une sociologie générale qui affirme *le pouvoir de la loi causale* et qui s'attache par ailleurs à définir les corrélations régulières entre les phénomènes humains. Mais quel rôle la sociologie de Durkheim est-elle dès lors en mesure de réserver au principe de contingence ? La synthèse de la loi et de la cause ne s'affirme-t-elle pas aux dépens non seulement d'une théorie de l'action mais aussi d'une philosophie de la volonté libre ?

Devinant la difficulté, Durkheim réexamine le problème de l'indépendance des faits sociaux à l'égard des individus. En un long article-manifeste, il détaille le jeu de la partie avec le tout et indique le rôle exact que la contingence peut y tenir. La sociologie qu'il entend développer combat l'ancienne sociologie individualiste « matérialiste » qui se borne à éclaircir le complexe par le simple et le tout par la partie. Elle réfute également le principe contraire, « idéaliste et téléologique », qui fait dériver la partie du tout. La nouvelle sociologie propose une interprétation alternative qui s'efforce d'expliquer les phénomènes se produisant dans le tout par les propriétés spécifiques du tout lui-même, le complexe par le complexe ainsi que les faits sociaux par la société. Dans un tel cadre, les effets de la contingence se glissent dans les interstices des formes sociales. Ils agissent aux points de discontinuité, entre les différents stades du réel. À mesure qu'il se forme, le tout libère des groupes de phénomènes plutôt

²⁷ *Ibid.*, p. 230-245.

²⁸ *Ibid.*, p. 245. Dans la mesure où l'étude scientifique des institutions sociales récuse, selon Durkheim, toute analyse des intentions, la conception du fait social se distingue de l'herméneutique néo-kantienne et de la sociologie compréhensive de M. Weber qui structurent les sciences de la culture allemandes, voir G.G. Iggers, « Geschichtswissenschaft in Deutschland und Frankreich 1830 bis 1918 und die Rolle der Sozialgeschichte. Ein Vergleich zwischen zwei Traditionen bürgerlicher Geschichtsschreibung », in *Bürgertum im 19 Jahrhundert Deutschland im europäischen Vergleich*, J. Kocka u. U. Frevert (hg.), München, DTV, 1988, Bd. III, p. 175-199 (p. 191).

autonomes et crée une indépendance partielle de chaque élément qui acquiert une sorte de souplesse et de flexibilité : « En effet, quand une manière d'être ou de faire dépend d'un tout, sans dépendre immédiatement des parties qui le composent, elle jouit, grâce à cette diffusion, d'une ubiquité qui la libère jusqu'à un certain point. Comme elle n'est pas rivée à un point déterminé de l'espace, elle n'est pas asservie à des conditions d'existence étroitement limitées. Si quelque cause l'incline à varier, les variations rencontreront moins de résistance et se produiront plus aisément parce qu'elles ont, en quelque sorte, plus de champ pour se mouvoir. Si telles parties s'y refusent, telles autres pourront prêter le point d'appui nécessaire au nouvel arrangement sans être obligées, pour cela, de se réarranger elles-mêmes »²⁹. Cette citation est stratégique. Elle sert à prévenir l'objection de la liberté individuelle : dans quelle mesure l'affirmation d'une préséance du tout social ne ranime-t-elle pas *le fantôme naturaliste du déterminisme absolu* ?

Dans l'étude de 1897 sur le suicide, Durkheim rejette l'idée que la répartition des suicides et des crimes puisse être expliquée par des séries microscopiques de causes indépendantes. Il rapporte ces phénomènes à des tendances collectives qui sont des forces aussi réelles que des « forces cosmiques ». Conscient du risque encouru par sa sociologie en voie d'élaboration, il affirme que la thèse de la « force cosmique » évacue le déterminisme dans sa forme traditionnelle et caricaturale. La théorie de la statistique ne dénie pas la liberté individuelle. Si les causes de la régularité des manifestations collectives, en l'occurrence les actes de suicide, étaient internes aux individus, ceux-ci seraient indéniablement déterminés. Mais le seul fait que des données démographiques stables résultent d'une force extérieure aux individus les maintient libres et en mesure de résister à cette force. L'ambivalence de cette position théorique évoque la conclusion des *Règles de la méthode sociologique* (1895). Durkheim y envisage le problème de la contingence en des termes aporétiques : « [...] la sociologie n'a pas à prendre de parti entre les grandes hypothèses qui divisent les métaphysiciens. Elle n'a pas plus à affirmer la liberté que le déterminisme. Tout ce qu'elle demande qu'on lui accorde, c'est que le principe de causalité s'applique aux phénomènes sociaux [...] Mais la question de savoir si la nature du lien causal exclut toute contingence n'est pas tranchée pour cela »³⁰.

²⁹ É. Durkheim, « Représentations individuelles et représentations collectives », *Revue de métaphysique et de morale*, 6 (1898), p. 298-299.

³⁰ É. Durkheim, *Les Règles de la méthode sociologique*, Paris, Flammarion, 1988, p. 233-234. Pour I. Hacking, Durkheim résume dans son ouvrage sur le suicide « the astronomical conception of society ». Il considère « a new kind of law, investigated by statisticians and established by statistical date. It would be completely autonomous of underlying little independent causes. This was one by no means coherent strategy for taming chance. Chance was to be brought under the sway of a new kind of law said to be analogous to

L'ambiguïté du statut accordé par la sociologie de Durkheim à la contingence n'est pas effacée par François Simiand qui souhaite également transposer la conception naturaliste de la causalité dans l'étude des faits humains. Dans l'article méthodologique de 1903, il note que « l'importance du contingent dépend de la direction d'esprit de l'observateur plus encore qu'elle ne ressort de la nature des faits »³¹. En d'autres termes, la science sociale se soucie plus du général et de la régularité que de l'individuel et de la contingence. Simiand affirme donc à son tour que le tout est plus que la somme des parties. Il réduit lui aussi le rôle de l'individu et rappelle l'importance cruciale de l'interaction entre les formes sociales ainsi que la nécessité d'établir des lois. Du reste, la notion de cause ne lui paraît pas assez bien définie. Seignobos la confond par exemple avec la condition nécessaire ou avec la condition suffisante. L'historien interprète trop souvent la cause comme une vraisemblance, une « cause occasionnelle » qui dépend volontiers de son jugement personnel. Il élève l'incident au rang de cause. Il faut à l'inverse se détourner des faits uniques vers les faits qui se répètent, pour reprendre les termes de la controverse entre Lacombe et Xénopol. À la différence de Seignobos, Simiand refuse ainsi d'expliquer les révolutions de 1830 et de 1848 par des groupes d'agitateurs. De cette manière en effet, on « note l'étincelle [mais] on oublie la puissance d'explosion de la poudre ». La simple indication d'une cause accidentelle n'autorise jamais à déterminer le phénomène historique ou social. Sans pour autant ignorer l'élément individuel, une étude des faits humains qui se veut authentiquement explicative tendra « à en faire la part, afin, dans ses résultats propres, d'en éliminer l'action : elle se proposera comme sa tâche dominante non pas de mettre en évidence la suite de ces contingences, mais au contraire de dégager les relations stables et définies qui, une fois, ces contingences constatées et mises à part, peuvent apparaître entre les phénomènes »³². La mise à l'écart de l'individu est ici strictement parallèle à celle de l'événement. Causalité occasionnelle, l'individu permet bien sûr aux causes régulières et propres d'un phénomène de le produire, mais il ne le produit jamais par lui-même.

La critique des « idoles de la tribu des historiens » soutient et accompagne la décision de privilégier la recherche des causes concomitantes sur celle des causes accidentelles ou immédiates. En appliquant au métier d'historien la vieille expression de Francis Bacon, Simiand veut rompre avec trois genres de pratiques et de réflexes méthodologiques : l'histoire politique (l'« idole politique »), la biographie des grands hommes (l'« idole individuelle ») et la quête obsessionnelle des

those of electricity and gravitational theory », in *The Taming of Chance*, Cambridge, Cambridge UP, 1990, p. 132 et p. 158.

³¹ F. Simiand, « Méthode historique et science sociale », *RSH*, 6 (1903), p. 1-22/129-157 (éd. cit., p. 132).

³² *Ibid.*, éd. cit., p. 134.

origines (l'« idole chronologique »)³³. Sans surprise, la contingence possède la plus grande part dans l'idole politique qui procure aux événements, notamment aux guerres, un rôle exagéré. C'est le domaine de l'histoire où l'établissement des régularités est le plus difficile à accomplir. L'énoncé biographique néglige par ailleurs l'analyse scientifique des phénomènes sociaux au profit d'un individu que l'observateur choisit souvent parce qu'il concentre les fonctions autant administratives que politiques et fournit ainsi la raison, mais seulement dérivée, d'une étude institutionnelle. La critique de l'idole chronologique évoque, quant à elle, le reproche que Nietzsche adresse dans le *Crépuscule des idoles* aux historiens de son temps qui finissent dans leur recherche des origines par « croire en arrière » (§ 4). Simiand rappelle, dans un autre article de 1906 sur la causalité historique, que les historiens « font constamment de l'histoire à l'envers ». La tyrannie du « déjà » les conduit à penser que raconter ce qui s'est passé suffit à expliquer³⁴. Au bout du compte, l'historien « positiviste » méconnaît assez profondément la signification causale. Il ne considère que *les limites extérieures, c'est-à-dire chronologiques, individuelles et contingentes, de l'événement*.

L'action de la contingence

À l'instar de Paul Lacombe, Henri Berr constate l'état plutôt chaotique des études historiques. Il observe le singulier désarroi de l'historien qui estime que sa discipline n'est plus inventive. Le malaise provient à son avis du fait que ses collègues n'ont pas suffisamment réfléchi sur la nature de leur métier et qu'ils se tiennent encore trop à l'écart de l'évolution récente des sciences humaines. Mais s'il se sent proche des sociologues, Berr ne veut pas introduire, tel un *deus ex machina*, le mot de société dans la définition préliminaire de l'histoire. La société ne peut pas précéder l'exigence de synthèse. C'est bien plutôt à la synthèse « de faire apparaître le rôle de la société »³⁵. L'historien doit par conséquent chercher à identifier des lois tout en ne présupposant aucune totalité sociale. Dans cette entreprise, l'histoire synthétique se définit comme une science qui s'intéresse prioritairement aux modifications affectant l'évolution de l'humanité. Quels sont ses procédés ? Sur quels critères se fonde-t-elle ?

Berr affirme dans un premier temps que « le terrain de l'histoire et des lois est le même »³⁶. L'expression de « loi historique » ne doit pas surprendre. À la condition de la considérer « comme désignant des faits humains d'un caractère général, en relation étroite avec les faits singuliers »,

³³ *Ibid.*, éd. cit., p. 166.

³⁴ F. Simiand, « La causalité en histoire », *Bulletin de la Société française de Philosophie*, 6 (1906), p.245-290 (éd. cit., p. 235).

³⁵ H. Berr, *La synthèse en histoire. Essai critique et théorique*, Paris, F. Alcan, 1911, p. 1.

³⁶ *Ibid.*, p. 25-26.

elle n'est pas contradictoire ³⁷. Conformément aux thèses avancées par Antoine A. Cournot, notamment dans *l'Essai sur les fondements de nos connaissances* (1851), la notion de loi ne renvoie pas obligatoirement à de l'éternel, ni à de l'universel. Elle peut aussi être une « fonction du temps » au sens où le « devenir n'exclut pas l'ordre ». La loi prend dès lors un tour conditionnel. Contre Xénopol, Berr envisage une loi de développement qui n'appelle aucune répétition et qui contribue surtout à régler « l'apparition du nouveau » ³⁸.

Dans cet esprit, l'étude de la causalité définit les tendances concrètes et variables de l'évolution historique. Elle écarte une fois encore la tentation du déterminisme dans la mesure où celui-ci « escamote en quelque sorte [le nouveau] pour ne considérer dans le changement que l'identité » ³⁹. D'une manière différente, la synthèse historique proposée par Berr réserve à la contingence une place médiane entre la causalité légale de la nature et la causalité rationnelle inconnaissable. Ce faisant, elle la réévalue : « Le fait contingent en lui-même n'est pas intéressant. Assurément, il n'est pas sans cause : mais il est sans cause *légale*; il résulte de ce qui ne se reproduira pas identiquement et, par conséquent, le rapport de cause à effet n'apprend ici rien d'utile. Mais le fait contingent, s'il n'a pas une cause instructive, peut être une cause importante : s'il est pour ainsi dire sans passé, il n'est pas nécessairement sans avenir. Ce n'est que comme *insignifiant* qu'on l'évince de la plupart des sciences : encore est-il à la base même des lois, ou de presque toutes les lois. Or l'obstination des historiens à s'occuper des faits contingents témoigne du rôle important que joue la contingence parmi les faits humains. Les savants qui, là comme ailleurs, ne veulent voir que des lois, rendent un service tactique, en quelque sorte, à l'étude des faits humains en refoulant la contingence, dont les autres exagèrent peut-être le rôle » ⁴⁰. Berr considère l'événement contingent comme un effet dont la nature indéterminée ne l'empêche pas de devenir à son tour une cause. Il s'agit d'accorder à un effet la possibilité de produire ses propres conséquences. Si l'événement contingent paraît dénué de sens, c'est parce qu'on a jusqu'ici réservé à la seule causalité légale le pouvoir d'être efficace et qu'on a refusé d'attribuer celui-ci aux faits qui ne dérivent pas d'une loi. Mais la méthode synthétique vise à redonner une signification aux phénomènes contingents considérés pour eux-mêmes. Berr demande par conséquent aux historiens qui surévaluent le fait contre la loi et aux sociologues qui le réduisent inversement au profit de la généralité, de reconnaître que c'est bien « la multiplicité et la durée des effets produits,

³⁷ *Ibid.*, p. 27.

³⁸ *Ibid.*, p. 34.

³⁹ *Ibid.*, p. 46.

⁴⁰ *Ibid.*, p. 52-53 (c'est l'auteur qui souligne).

c'est l'intensité de la répercussion dans l'espace et dans le temps qui caractérisent l'événement »⁴¹.

Durant cette analyse qui enrichit la notion d'événement, Berr emprunte plusieurs éléments à la réflexion de Paul Lacombe. Il observe par exemple que le simple désir de collectionner les événements contingents n'a rien à voir avec la science. Chercher en revanche « quelle action exerce la contingence, dans quel rapport elle est avec les autres genres de causes, voilà qui est scientifique »⁴². Par ailleurs, il suppose lui aussi qu'un événement n'est pas seulement ce qui arrive à un moment y , comme résultat de ce qui est arrivé à un moment x , et qu'il est essentiel de distinguer la singularité des changements provoqués afin d'identifier la variation contingente, première étape de toute mise en séquence ultérieure. Ce qui rend unique un événement se mesure en fin de compte au cadre des actions qu'il modifie et à ses effets sur l'institution comme sur l'interaction sociale. D'où une série d'interrogations nouvelles qui se complètent l'une l'autre et auxquelles l'historien doit absolument se confronter : comment interpréter les « réarrangements intimes », les réactions personnelles et temporaires qui se montrent indépendantes de l'organisation sociale ? Comment formuler le lien entre les diverses contingences individuelles et les contingences de groupes ? En d'autres termes, *quel est l'impact de la contingence sur la nature de l'ordre ?*

La logique sociale, qui intègre l'événement contingent dans le processus de ses conséquences, est indissociable d'une vision du sens de l'histoire et d'une conception de la civilisation. Elle impose d'admettre au préalable deux règles : d'une part, que l'universalité des lois est toujours conditionnelle et d'autre part, que ces mêmes lois se manifestent de manière contingente. Pour Berr, le temps des hommes semble en effet suivre une direction. Il se développe selon un « ordre des raisons » plus ou moins souterrain et vraisemblablement homogène. Mais l'idée de civilisation n'évacue pas le principe de contingence. Elle ne récuse pas la singularité des phénomènes sociaux. La mise en comparaison des « formes » et des « fonctions » de chaque culture révèle des « types variés de sociétés », c'est-à-dire des « degrés divers de complication sociale ». Au point que les civilisations paraissent résulter des contingences bigarrées qui rythment la vie des hommes et s'inscrire en même temps dans une loi d'évolution universelle que ces contingences servent ou contrarient. Ce qui est certain, c'est que l'assignation d'un tel ordre n'est envisageable que du point de vue d'une méthode scientifique qui parvient à évaluer les rapports entre toutes les causalités agissantes dans l'histoire (qu'elles soient légales, immédiates ou précisément contingentes). En ce sens, l'étude du « réarrangement des causes », dont dépend une compréhension exacte du concept de civilisation,

⁴¹ *Ibid.*, p. 66.

⁴² *Ibid.*, p. 52.

relève à proprement parler de la synthèse. On a alors le droit de penser, dit Berr, que « la contingence est partout mêlée à l'ordre » et que ce mélange détermine non seulement les nouveaux états de la société, mais aussi les trajectoires particulières des civilisations et le rôle joué par les individualités collectives (les peuples) dans l'histoire⁴³.

Selon Berr, la méthode synthétique ne pose pas, contrairement à la sociologie de Durkheim, un être social comme une donnée irréductible. Afin de ne pas tomber dans le piège d'une « métaphysique de la société », il lui semble préférable de pointer les variations et de mesurer le degré d'indépendance de l'individu. Car si la société n'est pas seulement produite par la société, cela signifie que les institutions, au sens de Paul Lacombe, sont régulièrement déterminées par des éléments non institutionnels. C'est pourquoi Berr déclare *in fine* que « l'individu est cause, et [qu']il est effet. Il est cause parce qu'il est une réalité, non quelque chose de vide que la société remplirait, parce qu'il est une réalité créatrice de logique. Il est effet parce que les progrès de la logique mentale, de la *pensée*, s'ils ne s'accomplissent point *par* la société, ne s'accomplissent que *dans* la société »⁴⁴. La revalorisation de l'élément individuel, dans sa double dimension de cause et d'effet, constitue une réponse ordonnée aux débats précédents. L'individu est un être à la fois autonome et contingent, non déterminé par le tout du milieu social mais se déterminant à travers lui, par l'action et la pensée. Ce n'est pas un « simple élément social ». C'est un « agent social » ou un « inventeur social »⁴⁵.

La réflexion française ultérieure sur la théorie de l'histoire poursuit, à sa manière, la controverse entre historiens et sociologues sur les deux notions de causalité et de contingence dont dépend l'idée même de science. D'un côté, Raymond Aron écrit cinquante ans après l'ouvrage d'Henri Berr que la recherche de causes suppose, surtout en fait d'histoire humaine, de « la contingence (ce qui ne signifie pas l'indéterminisme), c'est-à-dire le surgissement, à un instant du temps, à un point de l'espace, d'une donnée qui n'était pas la suite nécessaire de lois »⁴⁶. Il ne définit pas l'événement historique comme un résultat prévisible mais plutôt comme le point d'ouverture d'un processus. Il invite l'historien à considérer l'événement comme un effet contingent qui détient à son tour le pouvoir d'agir à titre de cause. Ce faisant, Aron réduit la portée explicative du modèle déterministe

⁴³ *Ibid.*, p. 111-112. Sur ces questions chez Berr, voir E.C. Gattinara, *Les Inquiétudes de la raison. Épistémologie et histoire en France dans l'entre-deux-guerres*, Paris, Vrin, 1998, p. 147 sq.

⁴⁴ *Ibid.*, p. 195 (c'est l'auteur qui souligne).

⁴⁵ *Ibid.*, p. 172. Sur le dialogue de Berr avec les sociologues durkheimiens, voir C. Prochasson, « Histoire et sociologie : Henri Berr et les durkheimiens (1900-1914) », in *Henri Berr et la culture du XX^e siècle*, sous la dir. de A. Biard, D. Bourel et E. Brian, Paris, Albin Michel/CIS, 1997, p. 61-79.

⁴⁶ R. Aron, *Dimensions de la conscience historique*, Paris, Plon, 1961, p. 65.

et cherche notamment à dissiper l'illusion du premier moteur en histoire⁴⁷. De l'autre côté, Paul Veyne soutient que l'histoire ne peut être une science authentique. À la différence du scientifique, l'historien explique toujours la manière des choses mais il ne restitue jamais le sens de leur origine : « [...] c'est la science qui révèle pourquoi la pomme est tombée ; on aurait beau faire l'historique le plus détaillé d'une chute de pomme, on n'y fera jamais la rencontre de l'attraction, qui est une loi cachée qu'il a fallu découvrir ; on parviendrait tout au plus au truisme que les objets que rien ne soutient tombent »⁴⁸. En écartant les présupposés qui structurent l'idée même de science (notamment l'équation, au demeurant variable, entre la cause et la loi), Veyne restreint les prétentions épistémologiques de la discipline historique pour étirer le sens de l'événement, défini comme ce qui arrive d'une manière singulière à un moment donné, vers un nominalisme inspiré par l'« archéologie » de Michel Foucault. De cette façon, il se distingue également du modèle interprétatif des *covering laws* qui classe tous les faits dans un ensemble de lois réductionnistes.

Conclusion

Au terme de ce parcours, une dimension du déterminisme apparaît peut-être plus clairement. Au bout du compte, le déterminisme n'admet pas l'idée que le hasard ou n'importe quelle autre cause puisse imposer à tout antécédent plusieurs séries de conséquents possibles. À chaque antécédent, il préfère assigner un seul conséquent nécessaire. C'est la raison pour laquelle le déterminisme et le principe de causalité ne se recouvrent pas complètement. Comme le souligne Jean Largeault dans le contexte d'une discussion épistémologique, le déterminisme « désindividualise les causes en plongeant les événements dans le tout de la solidarité universelle. Il connaît des lois, non pas des faits. La causalité est un principe de permanence des substances individuelles, le déterminisme est un principe de permanence de l'unité globale »⁴⁹. À travers les débats français autour du motif de la contingence et de son impact sur l'étude des phénomènes sociaux, on a finalement examiné deux aspects de cette remarque : d'une part, *l'association de la cause et de l'individuel* par laquelle l'élément contingent s'immisce dans la société et se combine avec l'élément institutionnel (Lacombe, Berr) et d'autre part, *l'opposition déterministe entre les faits et les lois*, c'est-à-dire le contraste entre la particularité et la généralité qui rend le tout intelligible (Durkheim, Simiand). Dans le premier

⁴⁷ R. Aron, *Introduction à la philosophie de l'histoire. Essai sur les limites de l'objectivité historique*, nouvelle édition revue et annotée par S. Mesure, Paris, Gallimard, [1938], 1986, p. 283-330.

⁴⁸ P. Veyne, *Comment on écrit l'histoire*, Paris, Seuil, [1971], 1979, p. 114.

⁴⁹ J. Largeault, « Causes, causalité, déterminisme », in *La Querelle du déterminisme. Philosophie de la science aujourd'hui*, collectif sous la dir. de K. Pomian, Paris, Gallimard, 1990, p. 186-187.

cas, on a tenté d'évaluer le degré de compatibilité entre le principe de causalité et l'argument de la contingence, tandis que dans le second on a estimé le rapport de subsomption qui est imposé par la loi du tout entre le singulier et le général. Mais une fois la relation entre la cause et l'effet éclaircie selon l'un ou l'autre de ces modes, on laisse à coup sûr irrésolu le fait de savoir si le déterminisme est, selon la formule de Paul Valéry, « la seule manière de se représenter le monde » et l'indéterminisme « la seule manière d'y exister »⁵⁰.

⁵⁰ P. Valéry, *Cahiers*, Paris, Gallimard, 1973, t. I, p. 531.